



economiesuisse

## Opinion

1<sup>er</sup> septembre 2003

Numéro 14

### **Ne manquons pas l'occasion d'alléger nos impôts !**

Depuis 1990, la charge fiscale totale pesant sur les particuliers et les entreprises n'a cessé de progresser. Exprimée en % du PIB, cette hausse atteint 5,3 points sur dix ans, plaçant ainsi notre pays en tête de ce triste palmarès, loin devant nos voisins autrichiens, français et italiens. Dans le même temps, la dette publique doublait alors que l'économie faisait quasi du surplace, reléguant la Suisse en queue de peloton des pays développés en terme de croissance.

Adopté en juin dernier par le Parlement fédéral, un « paquet fiscal » tente de stopper quelque peu cette spirale. Il englobe la réforme de l'imposition des familles, l'élimination partielle des droits de timbre et des modifications en matière d'imposition du logement habité par son propriétaire. Certaines mesures concernant le droit de timbre sont entrées en vigueur en 2001 déjà, sur la base d'un arrêté urgent. Les ancrer dans le droit ordinaire n'entraînera donc aucune diminution des recettes fiscales.

La réforme de l'imposition des familles traîne depuis (trop) longtemps. Le régime actuellement en vigueur défavorise les couples mariés par rapport aux concubins. Le paquet fiscal supprimerait cette injustice grâce au modèle du splitting partiel. Avec ce système, les revenus des conjoints continueraient certes de s'additionner. Mais, pour déterminer le taux applicable, ce total serait divisé par 1,9 et c'est au taux ainsi obtenu que le revenu du couple serait imposé.

La déduction pour enfant passerait de 4300 à 9300 francs et les frais de garde pourraient être déduits à hauteur de 7000 francs par bambin. D'autres déductions, relatives notamment aux primes d'assurances maladie et aux familles monoparentales, seraient également applicables. Mais ce sont surtout les familles de la classe moyenne qui bénéficieraient de cette réforme puisque celles avec deux enfants, disposant d'un revenu inférieur ou égal à 70'000 francs, seraient exonérées de l'impôt fédéral direct.

Les résistances concernent surtout la réforme de l'imposition du logement, laquelle prévoit de supprimer la valeur locative alors que l'intérêt de la dette ne pourrait plus être déduit que pendant dix ans, et de manière dégressive, par les personnes qui acquièrent un logement pour la première fois.

Il est dans l'intérêt de tous, particuliers et entreprises, que la charge fiscale recule. En l'absence de référendum, les modifications de l'imposition des familles entreraient en vigueur l'an prochain déjà alors que celles concernant l'imposition du logement ne seraient valables qu'à partir de 2008 seulement, laissant ainsi largement le temps d'en évaluer les conséquences et d'effectuer d'éventuels correctifs. Un référendum sur le paquet fiscal serait donc particulièrement contre-productif car il empêcherait une mise en oeuvre rapide de la réforme urgente de l'imposition des familles.

Ne manquons pas cette occasion d'alléger enfin la charge fiscale qui pèse sur la classe moyenne !

**Jean-Claude Chappuis**

Fédération des entreprises suisses  
Verband der Schweizer Unternehmen  
Federazione delle imprese svizzere  
Swiss Business Federation

Carrefour de Rive 1  
Case postale 3684 / CH-1211 Genève 3  
Téléphone +41 22 786 66 81  
Téléfax +41 22 786 64 50  
[www.economiesuisse.ch](http://www.economiesuisse.ch)